

# PLAN DE SITUATION DRESSE POUR ENQUETE

## Construction d'un chalet et d'un couvert à voitures

### Commune d'Ormont-Dessus

Lieu-dit : Les Parchets

Coordonnées moyennes : 2'579'505 / 1'133'225  
altitude : 1310 m. env.

Zone d'affectation : "zone chalets" selon PPA  
"Les Vernex - Les Parchets" du 25.02.1977

Zones de danger : - glissements de terrain superficiels spontanés,  
danger faible (classe 4a)  
- glissements de terrain profonds permanents,  
danger moyen (classe 5)  
- effondrement, danger imprévisible (classe 10)

Secteur de protection des eaux : üB

Degré de sensibilité au bruit (adopté) : III

Raccordements EC / EU : aux collecteurs communaux via  
collecteurs privés

Mention : n°ID 2017/320 , mensuration en cours

Dérogation : aucune

Particularité : aucune

### Parcelle n° 4392

Selon feuillet RF en date du 27.08.2023

Pré-champ	1538 m <sup>2</sup>
Total	1538 m <sup>2</sup>

Propriétaires : BARBAY Ella  
BAUERNFEIND Christiane  
CHEVALLEY Claire

Promis-vendu à : Laurence et Jean-Maurice  
CHEVALLEY

### Propriétaires des parcelles voisines

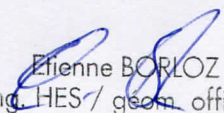
4047	TROFIMOV Nikolai TROFIMOVA Lioudmila
4048	BARBAY Ella BAUERNFEIND Christiane CHEVALLEY Claire
4049	MEUTERLOS Yann MEUTERLOS Vanessa
4391	MEYER Peter

La réalisation du projet implique une mise à jour du plan RF



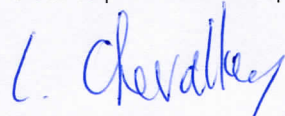
Chemin du Plan 35 | 1865 Les Diablerets | 024 492 24 14  
diablerets@geo-solutions.ch  
www.geo-solutions.ch

Les Diablerets, le 18 octobre 2023

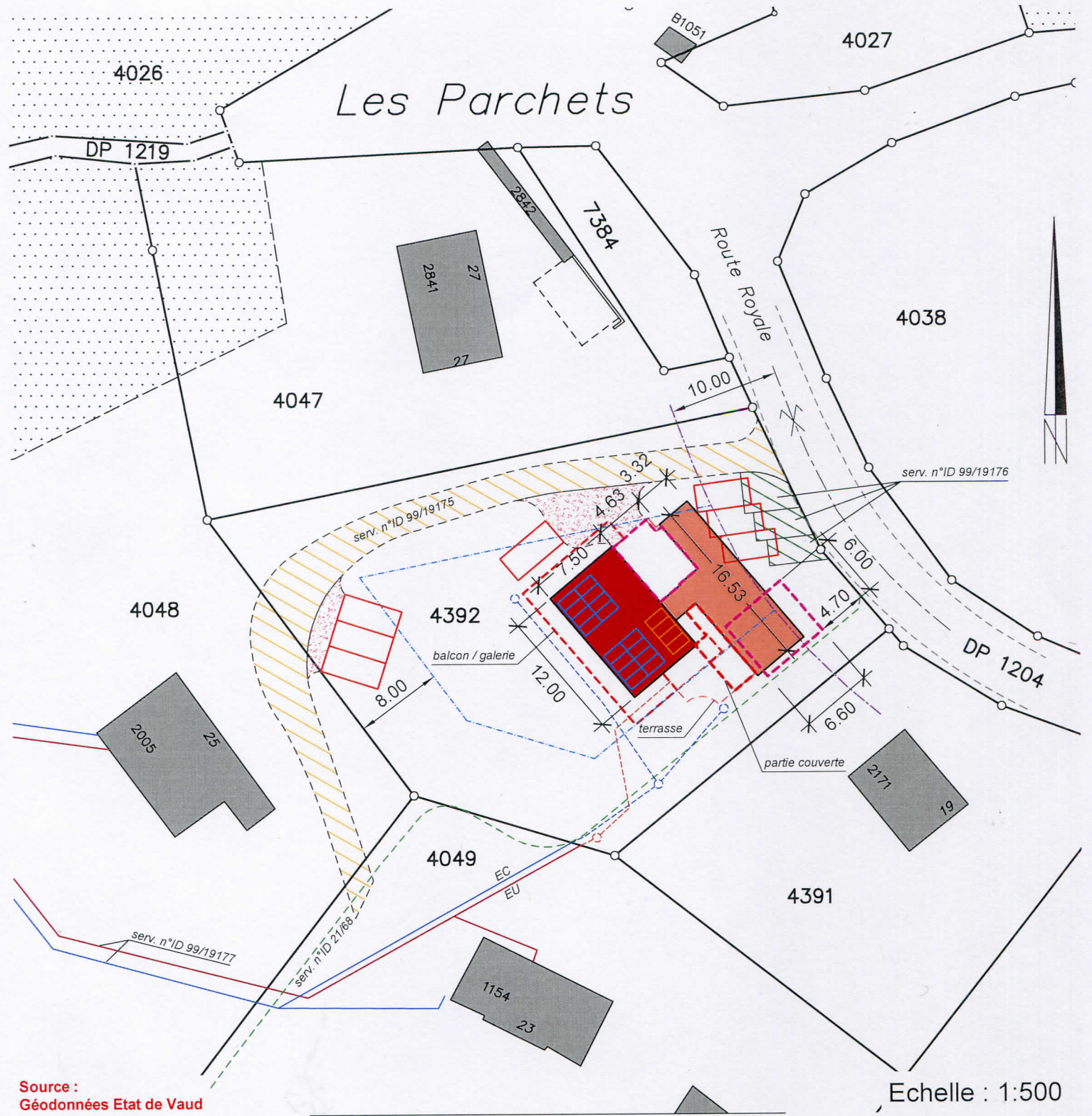
  
Etienne BORLOZ  
Ing. HES / geom. officiel

Les propriétaires : C. Chevalley  
E. Barbey

Pour le promettant-acquéreur :





Source : Géodonnées Etat de Vaud

Echelle : 1:500

**Servitudes :** Seules les PJ du RF font foi

- ID 1999/8301 D Exploitation : restriction au droit d'usage
- ID 1999/19040 C Zone/quartier : restriction au droit de bâtir
- ID 1999/19175 C Passage à pied et pour tous véhicules
- ID 1999/19176 C Usage de places de stationnement
- ID 1999/19177 D Canalisation(s) d'eaux claires et d'eaux usées
- ID 2012/68 C Canalisation(s) d'électricité et de télécommunication

**Légende :**

- chalet projeté
- locaux annexes enterrés projetés
- couvert à voiture
- places de parc projetées
- panneaux solaires photovoltaïques projetés
- panneaux solaires thermiques projetés
- accès projeté
- limite des constructions selon art. 17 RCPC
- limite des constructions selon art. 36 LRou

Détails : voir plans de l'architecte